

Date de séance : 22 juin 2026  
Date de convocation : 16 juin 2026  
Date d'affichage : 16 juin 2026  
Nombre de conseillers en exercice : 29  
Présents : 27  
Suffrages exprimés : 29

**L'an deux mille vingt-six,**  
Le 22 juin à vingt heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué,  
s'est réuni en Mairie sous la présidence de  
Monsieur Yann PERRON, Maire,

**Présents :** Mmes Mélanie FAIVRE, Tinaïck HELARY, Marie LATORRE, Néné DIARRA, Marie-José DE CARVALHO, Chritine PRÉAUD, Emma LORY, Djamila YAKIL, Annie CHARPENTIER, Laura ANTOLINI, Angélique STULMULLER, Alexandra RAVÉ, Mélissa NAIT-BEKKOU, Angélique DARLAVOIX  
MM. Yann PERRON, Sébastien COUVET, Jackie SCHINZEL, Jean-François BRICOURT, Sébastien DRAY, Rhamid HACHEMI, Jean-Marc BEBEL, Matthieu DASSE, Baptiste DEROUALLIERE, Nicolas LOISON, Cédric BARTH, Jean LEMAIRE, Jean-François MARIANI

**Procurations :** M. Pascal ZANDOTTI à Mme Mélanie FAIVRE  
M Alexandre KARAA à M Jean LEMAIRE

Formant la majorité des membres en exercice

**Secrétaire de séance :** Mme Mélanie FAIVRE

N°2639

**Objet : Budget de la Ville – Affectation définitive des résultats de l'exercice 2025**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT l'arrêté des comptes de la commune au 31 décembre 2025 qui se présente ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Montants en €
Recettes	10 554 067.66
Dépenses	9 980 958.36
Excédent / (Déficit)	573 109.30
Report antérieur au 01/01/2025	6 274 980.73
Cumul disponible ville au 31/12/2025	6 848 090.03

  

Affectation du résultat à l'investissement : Titre de recettes au 1068	1 415 000,00
Conservé en Report au chapitre 002	5 433 090.03

  

SECTION D'INVESTISSEMENT	Montants en €
Cumul disponible ville au 01/01/2025	-2 287 617,53
Déficit au compte 001 au 31/12/2025	-2 357 030.25

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**A la majorité,**  
**Par 22 voix pour et 6 voix contre,**

**APPROUVE** l'affectation du résultat en fonctionnement et en investissement avec une reprise anticipée des résultats 2025.

Certifié exécutoire après envoi au contrôle de l'égalité et affichage le 30/06/2026

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles (articles R.421-1 et R.421-5 du Code de Justice Administrative)

Pour copie conforme  
Le Maire,  
Yann PERRON



Pour copie conforme  
La secrétaire de séance  
Mélanie FAIVRE

